

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 175

28 janvier 2011

### SOMMAIRE

<b>ACUSTICA Lux S.à.r.l.</b> .....	<b>8386</b>	<b>Lux Connection Export S.à r.l.</b> .....	<b>8381</b>
<b>AltoCumulus</b> .....	<b>8373</b>	<b>LX Participations S.A.</b> .....	<b>8395</b>
<b>B&amp;B Store SARL</b> .....	<b>8391</b>	<b>Mariola Investments S.à r.l.</b> .....	<b>8385</b>
<b>Belimmo T III S.A.</b> .....	<b>8377</b>	<b>Mars Propco 22 S.à r.l.</b> .....	<b>8396</b>
<b>Belma S.A.</b> .....	<b>8375</b>	<b>Oracle Holding S.à r.l.</b> .....	<b>8382</b>
<b>Belma S.A. - SPF</b> .....	<b>8375</b>	<b>Paladino s.à r.l.</b> .....	<b>8400</b>
<b>Benelux Property Group S.à r.l.</b> .....	<b>8369</b>	<b>Parinco</b> .....	<b>8369</b>
<b>Central European Capital S.à r.l.</b> .....	<b>8391</b>	<b>Pettinaroli Finance S.A.</b> .....	<b>8396</b>
<b>Contessa Real Estate and Trading Compa- ny S.A.</b> .....	<b>8372</b>	<b>Real Estate Associates</b> .....	<b>8389</b>
<b>Delfi Asset S.A.</b> .....	<b>8370</b>	<b>Rei Europe S.A.</b> .....	<b>8385</b>
<b>Display Center S.à.r.l.</b> .....	<b>8373</b>	<b>Renergy S.à.r.l.</b> .....	<b>8382</b>
<b>Drossian S.à r.l.</b> .....	<b>8393</b>	<b>Renov' Partner</b> .....	<b>8389</b>
<b>Employee Benefit International Consulting and Administration</b> .....	<b>8367</b>	<b>Robeco Alternative Investment Strategies</b> .....	<b>8390</b>
<b>Floc S.à.r.l.</b> .....	<b>8374</b>	<b>Rosenberg S.A.</b> .....	<b>8380</b>
<b>Fortress Capital Finance Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>8369</b>	<b>Samaro S.à r.l. SPF</b> .....	<b>8370</b>
<b>Haken Lighthouse</b> .....	<b>8374</b>	<b>Sobialux S.A.</b> .....	<b>8390</b>
<b>Hegeling Holding S.A.</b> .....	<b>8383</b>	<b>Swiss Life (Luxembourg)</b> .....	<b>8354</b>
<b>HPH Investments 1 S.à r.l.</b> .....	<b>8380</b>	<b>Threadneedle Management Luxembourg S.A.</b> .....	<b>8390</b>
<b>HPH Investments 2 S.à r.l.</b> .....	<b>8381</b>	<b>Top Net De Luxe S.à r.l.</b> .....	<b>8396</b>
<b>HPH Investments 3 S.à r.l.</b> .....	<b>8382</b>	<b>Touva S.A.</b> .....	<b>8354</b>
<b>IAB Financing S.à r.l.</b> .....	<b>8393</b>	<b>Transocean Properties S.A.</b> .....	<b>8398</b>
<b>Idealtec Syndic s.à r.l.</b> .....	<b>8393</b>	<b>Trefoil Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>8390</b>
<b>InPro Licensing S.à r.l.</b> .....	<b>8383</b>	<b>Universka S.A.</b> .....	<b>8386</b>
<b>KAM Credit Investors S.à r.l.</b> .....	<b>8354</b>	<b>Van-System International S.A.</b> .....	<b>8377</b>
<b>LDVF1 Main FIP Sàrl</b> .....	<b>8385</b>	<b>Widewall International S.à r.l.</b> .....	<b>8391</b>
<b>Lippert Investments SA</b> .....	<b>8398</b>	<b>Y.A.C. Finance Holding S.A.</b> .....	<b>8381</b>

**Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 22.663.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue à Strassen le 30 septembre 2010*

1. Délégués à la gestion journalière

Lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 septembre 2010, les Administrateurs de la Société ont acté, à dater du 15 novembre 2010, ce qui suit:

- La démission de Monsieur Tanguy Polet, de nationalité belge, né à Bruxelles (Belgique) le 6 juillet 1970 et demeurant 25, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que directeur général et délégué à la gestion journalière.

- La nomination, en remplacement de Monsieur Tanguy Polet, de Monsieur Martin Tschopp, de nationalité suisse, né à Willisau (Suisse) le 14 juin 1964 et demeurant 25, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que directeur général.

Monsieur Martin Tschopp devient de ce fait délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg)

Société Anonyme

Javier LASTRA

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010165901/23.

(100191109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Touva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.656.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170790/10.

(100197842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**KAM Credit Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 157.193.

STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KAM Credit Investors 2 S.à r.l.", a private limited liability company formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in Luxembourg, on 24 November 2010,

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares (as defined in Article 5 below), or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "KAM Credit Investors S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and undertakings and any other form of investment in such companies and undertakings (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons qualifying as professional clients in the sense of the EU Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may provide loans and financing of any kind or form or grant guarantees or security of any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and fifteen thousand pounds sterling (GBP 115,000.-), divided into one hundred and fifteen thousand pounds sterling (115,000.-) series A shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

The Company may issue additional series of shares. All outstanding series of shares shall together be referred to as the "Shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Each series of Shares corresponds to a specific portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment"). The Managers or the Board of Managers shall identify the relevant Investment (and liabilities) to which each series of Shares relates.

The proceeds relating to the issuance of Shares of a certain series, regardless of the time of issuance of the Shares, as well as any other funds allocated by the shareholders (such as loans granted by the shareholders to the Company) and any proceeds (such as income, dividend or interest) deriving from the Investment relating to a series of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Managers or the Board of Managers for the Investment established in respect of the relevant series of Shares.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant series of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any series of Shares in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall remain allocated and reserved to the relevant series of Shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares of the relevant series which the Company may repurchase only from the holder(s) of Shares of such series, to offset any

net realised losses with respect to such series, to make distributions to the holder(s) of Shares of such series in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve pro rata to the amount of profits produced by such series of Shares.

**Art. 6. Shares.** Each Share entitles the holder to one vote. Such vote shall be exercised in accordance with the provisions of Article 24 below.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) (if any) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one (1) Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object. Any such fees and expenses shall be equitably allocated to and/or apportioned among the series of Shares outstanding if more than one (1) such series is outstanding.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In making investment or business decisions with respect to the assets and liabilities of a series of Shares, the Managers shall take into account only the benefit or detriment to the shareholders of such series and not the impact of any such decisions on the shareholders of any other series of Shares.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The

foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where, according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by the Laws, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad, if in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice by the Manager(s) in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person, who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in

writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

On matters relating to one (1) or more, but not all, series of Shares only, the shareholders holding a different series of Shares undertake to cast their votes in respect of that series in all circumstances in such a way as would support any resolution on the matter that would be passed if (i) only the votes cast by the shareholders holding the relevant series of Shares in respect of that or those series were taken into account; and (ii) it was assumed that only shareholders holding the relevant series of Shares were entitled to vote. Matters relating to all series of Shares and/or to the Company generally shall be decided by all shareholders.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** The Company shall maintain its books and records in a manner that shows separately the assets and liabilities of each series of Shares. Each shareholder shall be entitled to inspect the books and records of the Company only on matters relating to the series in which such shareholder owns Shares and on matters relating to the Company generally, but not on matters relating to a series in which such shareholder does not own Shares.

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The complete annual statutory and/or consolidated accounts of the Company are submitted to all the shareholders for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

The holder(s) of a series of Shares will have an exclusive right to the proceeds received from the Investment relating to such series of Shares, less any costs or expenses attributable to the relevant Investment. They shall not be entitled to any of the proceeds received from an Investment relating to any other series of Shares.

Distributions by way of (i) dividends, (ii) redemption of Shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation shall be subject to article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies. In case the amounts available for distribution are insufficient to satisfy all distributions under the relevant series of Shares according to the provisions above, the distributions shall be reduced pro rata. Any income, costs or expenses which cannot be allocated to a specific series of Shares shall be allocated to all series of Shares proportionally to the percentage of share capital represented by the relevant series of Shares and shall increase or reduce the proceeds available for distribution to the relevant series of Shares (as applicable).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's Shares have been subscribed and the nominal value of these Shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital (GBP)	number of shares	amount paid-in (GBP)
KAM Credit Investors 2 S.à.r.l., prenamed; . . . . .	115,000.	115,000	115,000.-
Total: . . . . .	115,000.	115,000	115,000.-

The amount of one hundred and fifteen thousand pounds sterling (GBP 115,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand three hundred euros.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011.

#### *Shareholder's resolutions*

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

##### *First Resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jean-Marc Ciancimino, manager, born on 1<sup>st</sup> June 1972 in London and having his professional address at c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, United Kingdom;
- Mr. Cristobal Cuart, manager, born on 23<sup>rd</sup> April 1982 in Palma de Mallorca, Spain and having his professional address at c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, United Kingdom;
- Dr Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz (Germany), and having his professional address at 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier (Germany), and having his professional address at 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«KAM Credit Investors 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 24 novembre 2010,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales (telles que définies à l'article 5 ci-dessous) ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «KAM Credit Investors S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère et toute autre forme d'investissements dans de telles sociétés et entreprises (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autre de titres de toute sorte et des prêts ou créances à l'encontre de toute personne qualifiée de client professionnel au sens de la Directive européenne 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut fournir des prêts et financements de toute sorte ou forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés de toute sorte ou forme, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quinze mille livres sterling (GBP 115'000.-) divisé en cent quinze mille (115'000) parts sociales de série A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

La Société peut émettre des séries de parts sociales supplémentaires. Toutes les séries d'actions émises sont ensemble dénommées les «Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Chaque série de Parts Sociales correspond à un portefeuille spécifique d'actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement»). Les Gérants ou le Conseil de Gérance devra relever les Investissements (et passifs) pertinents auxquels correspondent chaque série de Parts Sociales.

Les produits relatifs à chaque émission de Parts Sociales d'une certaine série, quel que soit le moment de l'émission des Parts Sociales, ainsi que tout autre fond alloué par les associés (tels que les prêts accordés par les associés à la Société) et tout produit (tel que les revenus, dividendes ou intérêts) résultant d'un Investissement relatif à une série de Parts Sociales sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par les Gérants ou le Conseil de Gérance pour les Investissements établis à l'égard de la série de Parts Sociales pertinente.

Dans les relations entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la série de Parts Sociales pertinente. La Société devra être considérée comme une seule entité juridique.

En plus du capital émis, un compte de la prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur toute série de Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le compte de la prime d'émission doit rester alloué et réservé aux séries de Parts Sociales pertinentes. Le solde de ce compte de la prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de toute Part Sociale de la série pertinente que la Société peut racheter aux détenteurs de Parts Sociales de telles séries, pour compenser toute perte nette réalisée concernant de telles séries, pour les distributions aux détenteurs de telles séries sous la forme de dividendes ou pour affecter des fonds à la réserve légale au prorata du montant des profits produits par de telles séries de Parts Sociales.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Un tel vote doit être exercé conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessous. Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux et les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»). Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux assemblées d'associés ou aux auditeurs (le cas échéant) relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un (1) Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société. De tels frais et dépenses doivent être équitablement affectés et/ou répartis entre les séries de Parts Sociales en circulation si plus d'une (1) série est en circulation.

**Art. 15. Conflits d'intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

En prenant des décisions d'investissement ou d'activités à l'égard de l'actif et du passif d'une série de Parts Sociales, les Gérants ne doivent tenir compte que des avantages ou inconvénients pour cette série et non de l'impact de telles décisions sur les associés de toute autre série de Parts Sociales.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par les Lois, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 10 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, sur convocation du (des) Gérant(s) conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à toute assemblée d'associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sur les questions relatives à une (1) ou plusieurs, mais pas toutes, série(s) de Parts Sociales, seuls les associés détenant une autre série de Parts Sociales s'engagent à voter à l'égard de cette série en toute circonstance de manière à appuyer toute résolution sur le sujet qui serait adoptée si (i) seuls les suffrages exprimés par les associés détenant les séries de Parts Sociales de cette ou ces série(s) ont été pris en compte; et (ii) s'il a été supposé que seuls les associés détenant la série de Parts Sociales pertinente disposent d'un droit de vote. Les questions relatives à toutes les séries de Parts Sociales et / ou plus généralement à la Société sont décidées par tous les associés.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** La Société doit conserver ses livres et registres d'une manière qui montre séparément les actifs et passifs de chaque série de Parts Sociales. Chaque associé a uniquement le droit d'inspecter les livres et registres de la Société, sur les questions relatives à la série dans laquelle cet associé détient des Parts Sociales et sur les questions relatives plus généralement à la Société mais pas sur les questions relatives à une série dans laquelle un tel associé ne possède pas de Parts Sociales.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

La version intégrale des comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société sont soumis à tous les associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque Part Sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Les détenteurs d'une série de Parts Sociales auront un droit exclusif aux produits tirés des Investissements relatifs à cette série de Parts Sociales, déduction faite des coûts ou dépenses imputables aux Investissements concernés. Ils n'ont pas le droit aux produits tirés d'un Investissement relatif à une autre série de Parts Sociales.

Les distributions par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation sont soumises aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales. Dans le cas où les montants disponibles pour la distribution sont insuffisants pour satisfaire toutes les distributions en vertu de la série de Parts Sociales pertinente, conformément aux dispositions ci-dessus, les distributions sont réduites au prorata. Tous revenus, coûts ou dépenses qui ne peuvent être affectés à une série de Parts Sociales spécifique seront affectés à toutes les séries de Parts Sociales au prorata du pourcentage du capital social représenté par les séries de Parts Sociales pertinentes et devront augmenter ou réduire les produits disponibles pour la distribution aux séries de Parts Sociales pertinentes (le cas échéant).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces Parts Sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit (GBP)	Nombre de parts sociales	Libération (GBP)
KAM Credit Investors 2 S.à r.l., préqualifiée; . . . . .	115.000,-	115.000	115.000,-
Total: . . . . .	115.000,-	115.000	115.000,-

Le montant de cent quinze mille livres sterling (GBP 115.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2011.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Jean-Marc Ciancimino, gérant, né le 1 juin 1972 à Londres, ayant son adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres, SW1Y5AD, Royaume-Uni;
- Monsieur Cristobal Cuat, gérant, né le 23 avril 1982 à Palma de Majorque, Espagne, ayant son adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres, SW1Y5AD, Royaume-Uni;
- Monsieur Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Monsieur Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14830. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163116/703.

(100188162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

### **EBICA, Employee Benefit International Consulting and Administration, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.924.

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING AND ADMINISTRATION, en abrégé EBICA, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg numéro B 79924, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 618 du 9 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé:

- en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1059 du 23 novembre 2001;
- en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 614 du 19 avril 2002;
- en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 91 du 1<sup>er</sup> février 2005,
- ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR), divisé en soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Delphine DEICHTMANN, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Adeline CANZIANI, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société anonyme Employee Benefit International Consulting and Administration, suite à sa renonciation à ses agréments en tant que gestionnaire de fonds de pension et société de courtage en matière d'assurances et au retrait desdits agréments intervenus par arrêté ministériel du 10 août 2010 et par arrêté ministériel du 11 octobre 2010;

2. Nomination de la société ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A. comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et la faculté d'accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est requise; la société ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A. sera représentée par Monsieur Peter Aelbers;

3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation, suite à sa renonciation à ses agréments en tant que gestionnaire de fonds de pension et société de courtage en matière d'assurances et au retrait desdits agréments intervenus par arrêté ministériel du 10 août 2010 et par arrêté ministériel du 11 octobre 2010.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société anonyme ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg numéro B 19116,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Peter AELBERS, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et la faculté d'accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Adeline CANZIANI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le novembre 2010. Relation GRE/2010/3733. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164605/78.

(100191265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Benelux Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.599.

—  
EXTRAIT

1) Le 27 février 2009, la dénomination du trustee, Maurant & Co Trustees Limited, représentant The Larchwood Life Interest Trust, a été changée en: Regent Trustees (Jersey) Limited.

2) Le 16 juin 2009, Regent Trustees (Jersey) Limited a fusionné avec RBC TRUSTEES (CI) LIMITED.

3) Avec effet au 15 octobre 2010, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Opal Europe S.à r.l., détenant 6.250 parts dans la société ci-haut mentionnée, a cédé ses parts à:

RBC Trustees (CI) Limited, agissant en sa qualité de trustee de THE LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST, ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 1PB, enregistrée au Jersey registrar of Companies sous le numéro 11033.

L'associé unique est à inscrire comme suit:

RBC Trustees (CI) Limited, agissant en sa qualité de trustee de THE LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST: 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164481/24.

(100191129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Parinco, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.295.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 décembre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claire Alamichel, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Parinco

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010164853/14.

(100191156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Fortress Capital Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 127.890.

—  
EXTRAIT

En date du 18 novembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société par Madame Fulvia Bizzozero, née le 03.06.1968 à Liège (B), en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 19.11.2010 et demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit:

1. David Brooks
2. Jonathan Ashley
3. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164638/18.

(100191180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Samaro S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010171021/12.

(100196650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Delfi Asset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.505.

---

L'an deux mil dix, le trente novembre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire, de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée), l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Delfi Asset S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est fixé à L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150505. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324 du 13 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Maître Philippe Ney, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui a désigné Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich, comme Secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le Bureau).

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président a exposé et a prié le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que mentionnés ci-après, et ce, sans convocation préalable, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence qui a été signée par l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour y être soumise avec la procuration aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 17.210.000 (dix-sept millions deux cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, à un montant de EUR 17.241.000 (dix-sept millions deux cent quarante-et-un mille euros), par voie d'émission de 172.100 (cent soixante-douze mille cent) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par l'Actionnaire Unique;

4. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital décrite sub.2 et 3; et

5. Modification du registre des actions de la Société, afin de refléter l'émission de nouvelles actions de la Société, suite à l'augmentation de capital décrite sub. 2 et 3.

Les faits exposés ayant été déclarés exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, passe les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se reconnaissant comme dûment convoqué et déclarent par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 17.210.000 (dix-sept millions deux cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant de EUR 17.241.000 (dix-sept millions deux cent quarante-et-un mille euros) par l'émission de 172.100 (cent soixante-douze mille cent) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et de sa libération de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

L'Actionnaire Unique déclare (i) qu'il souscrit les 172.100 (cent soixante-douze mille cent) nouvelles actions de la Société et (ii) qu'il les libère entièrement par voie d'apport en nature d'un bien immobilier ci-après désigné:

*Désignation*

un terrain avec toutes ses dépendances et appartenances, notamment plusieurs bâtiments industriels, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE LUXEMBOURG, ANCIENNE COMMUNE DE ROLLINGERGUND, SECTION RA DE ROLLINGERGRUND

numéro cadastral 899/4300, lieu-dit «rue de Rollingergrund», place occupée, bâtiment industriel ou artisanal, contenant 3 hectares 12 ares 71 centiares.

*Origine de propriété*

L'immeuble ci-dessus désigné figurant au cadastre sous le nom de "VILLEROY ET BOCH S.à r.l. FAÏENCERIE DE SEPTFONTAINES-LEZ-LUXEMBOURG", provient des anciens numéros cadastraux 899/3945 et 899/3944 (tirés anciennement des numéros cadastraux 899/3703, 742/2506, 750/2697, 793/2507 et 749/2696), dont la comparante est devenue propriétaire comme suit:

- partiellement pour lui avoir été apportés en capital aux termes de sa constitution, reçue par Maître Jules HAMELIUS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1953, publié au Mémorial C numéro 13 du 27 février 1953, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 27 février 1953, volume 1026, numéro 163, et

- partiellement aux termes d'un acte d'échange administratif avec la Ville de Luxembourg, en date du 24 juin 1993, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 2 août 1993, volume 1349, numéro 17.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Conformément à l'article 26-1 de la Loi de 1915, le bien immobilier ainsi contribué en nature a été évalué par Hans Peter KRÄMER, ayant son adresse professionnelle à L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 30 novembre 2010

Les conclusions du rapport du réviseur sont les suivantes:

"Aufgrund unserer durchgeführten Prüfung entspricht die Sacheinlage (Grundstück) dem Gegenwert von 172.100 Aktien zu nominal EUR 100 (EU 17.210.000 neues Gesellschaftskapital)."

Le rapport du réviseur mentionné ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Conditions de l'apport*

L'apport en nature du bien immobilier pour une valeur totale de EUR 17.210.000 (dix-sept millions deux cent dix mille euros) est fait à la Société à la valeur de marché et sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Le bien immobilier ci-dessus désigné est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la Société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition soit pour raison de mauvais état, soit de vices cachés, soit pour erreur dans les indications cadastrales et les contenances exprimées, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la Société.

L'immeuble est apporté sous les garanties ordinaires de droit pour quitte et libre de toutes charges privilégiées et hypothécaires.

L'apporteur déclare que certaines surfaces de bureaux et de stockage situées sur le terrain tel que décrit ci-dessus font l'objet d'un bail. Les surfaces de bureaux et de stockage sont plus amplement décrites dans le contrat de bail figurant en annexe du présent acte, conclu en date du 2 juillet 2009 avec l'administration communale de la Ville de Luxembourg en qualité de locataire. Le contrat de bail a été enregistré en date du 6 août 2009 à Luxembourg Actes Civils, Relation LAC/200932040. La Société est subrogée dans tous les droits et obligations y attachés, pour ce qui concerne la parcelle transférée 899/4300.

La Société a la jouissance et la propriété des immeubles apportés à compter de ce jour et à charge d'en payer et supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

#### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions sub. 2 et 3, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société qui prendra dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de 17.241.000 (dix-sept millions deux cent quarante-et-un mille euros), représenté par 172.410 (cent soixante-douze mille quatre cent dix) actions ayant une valeur nominale de 100 euros (cent euros) chacune."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la modification du registre des actions de la Société, afin de refléter l'émission des nouvelles actions de la Société suite à l'augmentation du capital social décrite sub. 2 et 3, et autorise tout administrateur de la Société, ainsi que tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société, et d'accomplir toutes formalités nécessaires en rapport avec les présentes résolutions.

#### *Frais*

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement € 195.000,-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Ney, M. Hoffmann, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: CAP/2010/4273. Reçu cent trois mille deux cent soixante euros. 103.260,-€

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164583/132.

(100190939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

#### **Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 35.744.

#### EXTRAIT

Il découle de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 janvier 2010, la décision suivante:

- de transférer le siège social de la société de L-1750 LUXEMBOURG, 82, avenue Victor Hugo à L-1477 LUXEMBOURG, 37, rue des Etats-Unis, à compter du 8 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 décembre 2010.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2010165854/13.

(100191114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Display Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.595.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés en date du 13 décembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 décembre 2010 les résolutions suivantes:

*«Première résolution*

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Marc WAGNER de sa fonction de gérant avec effet au 13 décembre 2010.

*«Troisième résolution*

Les Associés décident de prendre les résolutions suivantes:

- Est nommé au mandat de gérant, Monsieur Patrick WITTWER, licencié en communication, né le 20.08.1970 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, 12 Zone Industrielle Bombicht.
- Est nommé au mandat de gérant, Monsieur Peter CZIBULA, licencié en sciences économiques, né le 25.09.1969 à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, 12 Zone Industrielle Bombicht. pour une durée illimitée, avec effet au 13 décembre 2010.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident que:

- Pour tout montant inférieur à la somme de 50.000 (cinquante mille) euros, la société est engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants dans le respect de la législation relative aux autorisations d'établissement;
- Pour tout montant supérieur à la somme de 50.000 (cinquante mille) euros, la société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

*Pour la société*

*Signatures*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010164599/32.

(100190350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**AltoCumulus, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
3. Monsieur Jan ANKARCROMA a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Arie BOUMAN a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. La société à responsabilité limitée VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 14 DEC. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AltoCumulus

Jean-Christophe DAUPHIN

Référence de publication: 2010165848/22.

(100191128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Floc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6974 Niederanven, 10, Zone Industrielle de Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 41.444.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés en date du 13 décembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 décembre 2010 les résolutions suivantes:

*«Première résolution*

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Marc WAGNER de sa fonction de gérant avec effet au 13 décembre 2010.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de prendre les résolutions suivantes:

- Est nommé au mandat de gérant, Monsieur Patrick WITTWER, licencié en communication, né le 20.08.1970 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, 12 Zone Industrielle Bombicht.

- Est nommé au mandat de gérant, Monsieur Peter CZIBULA, licencié en sciences économiques, né le 25.09.1969 à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, 12 Zone Industrielle Bombicht.

pour une durée illimitée, avec effet au 13 décembre 2010.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident que:

- Pour tout montant inférieur à la somme de 50.000 (cinquante mille) euros, la société est engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants dans le respect de la législation relative aux autorisations d'établissement;

- Pour tout montant supérieur à la somme de 50.000 (cinquante mille) euros, la société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010164653/32.

(100190351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Haken Lighthouse, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.659.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 14 décembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Torben MADSEN, M. Gilles WECKER et Melle. Fiona FINNEGAN comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

At the Ordinary General Meeting of shareholders held on December 14<sup>th</sup>, 2010, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Torben MADSEN, Mr. Gilles WECKER and Ms. Fiona FINNEGAN as directors of the company until the next annual general meeting.

2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A, as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2010164692/17.

(100191249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Belma S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Belma S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "BELMA S.A.", R.C.S. Numéro B 12.274, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Jean POOS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1974, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 31 octobre 1974.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2004, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1105 du 2 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, demeurant professionnellement au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille huit cent cinquante (3.850) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (962.500.-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de "Belma S.A." en "Belma S.A. – SPF" et modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Belma S.A. – SPF laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "loi sur les sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion du patrimoine familial ("loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société.»

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créances, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droit de propriété, de créance ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son

objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF."

3. Ajout d'un paragraphe à l'article 3 des statuts ayant la teneur suivante: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Ajout d'un paragraphe à l'article 4 des statuts ayant la teneur suivante: "Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire".

5. Suppression de l'article 7 des statuts relatifs au cautionnement des mandats.

6. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La loi sur les SPF et la loi sur les sociétés ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

7. Suite à la suppression de l'article 7 des statuts de la société, une nouvelle numérotation des statuts est effectuée.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de "Belma S.A." en "Belma S.A. – SPF".

En conséquence le premier paragraphe de l'article premier des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de Belma S.A. – SPF laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "loi sur les sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion du patrimoine familial ("loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créances, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droit de propriété, de créance ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide d'ajouter un paragraphe à l'article 3 des statuts ayant la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée Générale décide d'ajouter un paragraphe à l'article 4 des statuts ayant la teneur suivante:

"Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire".

*Cinquième résolution*

L'assemblée Générale décide de supprimer l'article 7 des statuts relatifs au cautionnement des mandats.

*Sixième résolution*

L'assemblée Générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi sur les SPF et la loi sur les sociétés ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

*Septième résolution*

Suite à la suppression de l'article 7 des statuts de la société, les articles 8 à 12 actuels sont renumérotés 7 à 11.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirx, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55491. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164507/128.

(100190758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Van-System International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.840.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010, LAC/2010/55767, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "VAN-SYSTEM INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 139840, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1827 du 24 juillet 2008.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164979/21.

(100191267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Belimmo T III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 157.279.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur Alzette.

**A COMPARU:**

La société anonyme «BELIMMO S.A.», établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi (matricule numéro 20052208425), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 30964,

représentée par Monsieur Nico BINDELS, directeur de sociétés, demeurant à L-7792 Bissen, 8, Cité Jean Souvignier,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «BELIMMO T III S.A.».

**Art. 2.** La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur – délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à seize heures trente et pour la première fois en deux mille douze.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire les actions comme suit:

- BELIMMO S.A.	<u>3.100 actions</u>
TOTAL: .....	<u>3.100 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Nico BINDELS, directeur de sociétés, né à Ettelbruck le 21 octobre 1949, demeurant à L-7792 Bissen, 8, Cité Jean Souvignier, lequel est également nommé Président du conseil d'administration,

- Monsieur Gilles Nicolas BINDELS, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 15 avril 1981, demeurant à MC98000 Monaco, 1, rue des Genêts,

- Monsieur Claude BINDELS, directeur de sociétés, né à Ettelbruck le 20 août 1960, demeurant à L-3345 Leudelange, 15, Belle Vue.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «EURAUDIT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42889.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) L'adresse de la société est fixée au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N.Bindels, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164500/125.

(100190997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Rosenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.812.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue exceptionnellement et lors du Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2010*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. M. Benoît LEJEUNE, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 10 août 1978, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. M. Arnaud SCHREIBER, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 8 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

7. M. Moïse DARGAA, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 1<sup>er</sup> septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

8. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

9. Mme Bénédicte REIS, administrateur de sociétés, né à Algrange (France), le 26 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

10. M. Moïse DARGAA, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

11. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

12. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, R.C.S. Luxembourg B n° 34813, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 10.12.2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROSENBERG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010164881/37.

(100190983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**HPH Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.427.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société HPH Investments 1 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 septembre 2010, a été clôturée par résolutions de l'associé unique signées en date du 8 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., actuellement au 7, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164701/15.

(100191199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**HPH Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.428.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société HPH Investments 2 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 septembre 2010, a été clôturée par résolutions de l'associé unique signées en date du 8 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Hutchison Whamboa Luxembourg Holdings S.à r.l., actuellement au 7, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164702/15.

(100191200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Lux Connection Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 59A, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 146.945.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31/12/2010.

*Pour la société*

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80. L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011001514/17.

(100203939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Y.A.C. Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.167.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2010*

Les actionnaires de la société Y.A.C. Finance Holding S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Günther Fernbach, né le 23/03/1957 à Bad Orb (D), demeurant professionnellement à L-5356 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

- Madame Kathrin Fernbach, 09/07/1981 à Ulm (D), 117, Ladbroke Grove, W11 1PG London, United Kingdom.

- Monsieur Max Galowich, 31/07/1965 à Luxembourg, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

sont arrivés à leur terme en 2010, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

D'autre part, le mandat de:

- Lux-Audit SA, avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Étant arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler dans sa fonction pour un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010165000/24.

(100191087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**HPH Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.461.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société HPH Investments 3 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 septembre 2010, a été clôturée par résolutions de l'associé unique signées en date du 8 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., actuellement au 7, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164703/15.

(100191201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Renergy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.545.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 31 août 2010*

1. M. Mikaël GUTIERREZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Renergy S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010164864/16.

(100191237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Oracle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.054.

—  
**EXTRAIT**

- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 12 novembre 2010 que Apollo European Principal Finance Fund, LP associé de Oracle Holding S.à r.l. (la "Société") a transféré une (1) part sociale de catégorie B détenue dans la Société à Credit Suisse Investment (UK), une société ayant son siège social à 1 Cabot Square, Londres E14 4QJ, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies Registry sous le numéro 03582961.

- Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 novembre 2010 les décisions suivantes:

\* Accepter la démission de M. Martjin Pieter Jan Sinninghe Damsté, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

\* Accepter la démission de M. James Garner Smith Macdonald, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

\* Le mandat de M. Frederick Khedouri, en tant que gérant de catégorie B de la Société est converti en mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

\* nommer M. Edmund Taylor, banquier, né le 24 mars 1960 à New York, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle 11 Madison Avenue, New York, New York 10010, Etats-Unis, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

\* nommer M. Francis Dyckman, banquier, né le 31 juillet 1963 à New York, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle 11 Madison Avenue, New York, New York 10010, Etats-Unis, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

\* Reconnaître que le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé, en vertu des statuts de la Société, comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. Stefan Wagner
- M. Frederick Khedouri;
- M. Ralf Remer; et
- M. William Lyle Schulze

*Gérant de catégorie B:*

- M. Edmund Taylor; et
- M. Francis Dyckman.

- Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 12 novembre 2010 les décisions suivantes:

\* le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165681/41.

(100191116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**InPro Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.144.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

1. Mme Christelle FERRY a démissionné de son mandat de gérant unique.

2. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant unique pour une durée indéterminée.

3. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour InPro Licensing S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010164713/18.

(100191043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Hegeling Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.115.

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HEGELING HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87115, constituée suivant acte reçu le 24 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1058 du 11 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Béatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les cinquante trois mille huit cent vingt (53.820) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.»

2) Suppression de toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

3) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article deux des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.»

L'assemblée décide également de supprimer toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53267. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164695/72.

(100190720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**LDVF1 Main FIP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 143.175,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 109.577.

—  
**EXTRAIT**

En date du 09.12.2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société, par Madame Fulvia Bizzozero, née à Liège (B) le 03.06.1968, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg, en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 09.12.2010;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit;

1. Marc Furstein
2. Constantine Dakolias
3. James K. Noble III
4. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164771/19.

(100191121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Mariola Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.620.

—  
Changement suivant le contrat de cession en date du 11 décembre 2008:

M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, détient toutes les 250 parts sociales.

Changement suivant le contrat de cession en date du 6 décembre 2010:

Nouvelle situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5524 détient toutes les 250 parts sociales.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

*Pour MARIOLA INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010164805/19.

(100191263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Rei Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.  
R.C.S. Luxembourg B 140.677.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 décembre 2010.*

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011:

Le commissaire aux comptes suivant:

A.T.M. Sàrl, Accounting Tax Management Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 145.136.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REI EUROPE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010164871/16.

(100191103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**ACUSTICA Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 142.929.

Les comptes pour la période allant du 12 novembre 2008 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171050/12.

(100197487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Universka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.275.

**STATUTS**

L'an deux mil dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Caterina LO MASCOLO, gérante de société, née à Windsor (Canada) le 12 janvier 1982, demeurant à Ottawa, Ontario, K1G 4L8, Canada, 1025 Karsh Drive.

2.- Madame Katia JAGGI MALOUBIER, conseiller en gestion de patrimoine, née à Vichy (France) le 18 août 1971, demeurant à L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains.

3.- Madame Jacqueline CROWLEY, Vice Président Ressource Humaines, née à Greymouth (Nouvelle-Zélande) le 17 juillet 1966, demeurant à Dubaï, Villa 40, St 14c, Al Barsha 2, PO Box 102679.

4.- Monsieur Anders LASSEN, gérant de société, né à Copenhague (Danemark) le 26 avril 1975, demeurant à L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains,

lesquels comparants 1, 3 et 4 sont ici représentés par Madame Katia JAGGI MALOUBIER, prénommée, en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 25 novembre 2010, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "UNIVERSKA S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société a, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour objet l'organisation, la gestion, la promotion, la coordination ou la participation à tous types d'évènements musicaux, sportifs, culturels et promotionnels, de nature commerciale ou privée. Elle peut en outre assurer la promotion, le marketing et la mise en valeur de l'image d'artistes de toute nature.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre

en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent douze euros (312,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites par courrier recommandé aux actionnaires sinon conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Caterina Lo Mascolo, prénommée, quarante actions . . . . .	40
2.- Madame Katia Jaggi Maloubier, prénommée, vingt actions . . . . .	20
3.- Madame Jacqueline Crowley, prénommée, vingt actions . . . . .	20
4.- Monsieur Anders Lassen, prénommé, vingt actions . . . . .	<u>20</u>
Total: . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.200,- EUR (trente et un mille deux cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.300..

*Déclaration de la mandataire des comparants*

La mandataire des comparants déclare au nom et pour compte des bénéficiaires économiques que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 5061 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-8041 Strassen, 28a, rue des Romains.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant immédiatement après l'assemblée générale de 2015:

- Madame Caterina Lo Mascolo, prénommée.
- Madame Katia Jaggi Maloubier, prénommée.
- Monsieur Anders Lassen, prénommé.

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Anders Lassen, prénommé, son mandat expirant immédiatement après l'assemblée générale de 2015; lequel pourra engager la société par sa seule signature dans le cadre de l'administration journalière.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant immédiatement après l'assemblée générale de 2015 la société DMS & Associés s.à.r.l. ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. JAGGI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53180. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164969/147.

(100190882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Real Estate Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.009.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale au siège social le 13 décembre 2010:*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 62, Avenue de la Liberté L1930 Luxembourg.

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de leurs postes d'administrateurs de la Société:

Monsieur Stéphane Weyders;

Monsieur Grégory Mathieu;

Monsieur Jérémy Lequeux.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique de la Société, avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

Monsieur Geert Dirx, expertcomptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté L1930 Luxembourg.

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la Société:

C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg: B 102.188).

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale au siège social le 13 décembre 2010:*

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

DEC S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté L1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg: B 143.543).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE ASSOCIATES S.A.

Référence de publication: 2010164868/29.

(100191195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Renov' Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.521.

—  
EXTRAIT

En date du 04 novembre 2010, les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Cession de 30 parts sociale détenues par Mr. Amaury DE PATOUL à Md. Sylviane MARLAIRE.
2. Cession de 15 parts sociale détenues par Mr. Amaury DE PATOUL à Mr. Alexandre DRON.
3. Cession des 45 parts sociale détenues par Mr. Gery DOHMEN à Mr. Alexandre DRON
4. Démission de Monsieur Mr. Amaury DE PATOUL de son poste de gérant administratif
5. Démission de Monsieur Mr. Gery DOHMEN de son poste de gérant administratif
6. Nomination de Mr. Alexandre DRON demeurant au 7 rue Sainte Odile, B-6723 Habay-la-Vieille au poste de Gérant administratif

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 04 novembre 2010.

Référence de publication: 2010164874/19.

(100191006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 87.117.

—  
*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 7 juillet 2010*

En date du 7 juillet 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 juin 2010, de Monsieur Michael J. Abbot en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 7 juillet 2010, Monsieur Timothy James Stewart, Robeco Sage, 909 Third Avenue, 10022 New-York, USA, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, en remplacement de Monsieur Michael J. Abbot, démissionnaire

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010164878/16.

(100191024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Sobialux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 134.556.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 octobre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 29 octobre 2010: L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs avec effet au 29 octobre 2010.

L'assemblée nomme administrateur unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2010164924/14.

(100191110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Threadneedle Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.242.

—  
*Extrait de résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 15 avril 2010*

L'actionnaire unique a réélu Madame Marie-Jeanne Chevremont-Lorenzini, demeurant au 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle ou lors de la décision de l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Threadneedle Management Luxembourg S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2010164950/14.

(100191169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Trefoil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 151.907.

—  
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 30 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164953/16.

(100191202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Widewall International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.931.

En date du 10 août 2010, l'associé unique Waterside Financial Ltd, avec siège social au Main Street, Road Town, bâtiment Skelton Building, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé ses 12 500 parts sociales à Javier Ormazabal avec adresse professionnelle au 104, Parque Tecnológico de Zamudio, 48170 Bizkaia, Espagne, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Javier Ormazabal, précité, avec 12 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164991/14.

(100191203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant MORNING CAPITAL S.à r.l., associé de la Société:

MORNING CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 99778, a changé sa dénomination sociale en MORNING CAPITAL CORP. et a transféré son siège social aux îles vierges britanniques.

MORNING CAPITAL CORP. est une company limited by shares, enregistrée au Registrar of corporate affairs du territoire des îles vierges britanniques sous le n° 1583008, ayant son siège social au Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques.

*Pour Central European Capital S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010165442/18.

(100191349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**B&B Store SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.247.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Benoît GIRARDIN, indépendant, née à Bordeaux/Gironde (France), le 14 mars 1976, demeurant à F-57330 Entringe, 10, rue de la Poudrière.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de B&B Store SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une station d'essence et de lavage, comprenant l'achat et la vente d'essences, lubrifiants, produits d'entretien pour voiture, journaux, périodiques, livres, articles de toilette, articles pour

fumeurs, produits alimentaires et de ménage, articles de confiserie, crèmes glacées préfabriquées, bibeloterie, boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Benoît GIRARDIN, indépendant, née à Bordeaux/Gironde (France), le 14 mars 1976, demeurant à F-57330 Entringe, 10, rue de la Poudrière.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5634 Mondorf-les-Bains, 4, route de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Benoît GIRARDIN, indépendant, née à Bordeaux/Gironde (France), le 14 mars 1976, demeurant à F-57330 Entringe, 10, rue de la Poudrière.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Girardin et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 25 octobre 2010. Relation EAC/2010/12863. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 novembre 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010165184/63.

(100190370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**IAB Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 139.628.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 10 novembre 2010*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel Adam de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 octobre 2010.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme Madame Sandra Ansay, née le 13 août 1974 à Saint Mard (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L- 1469 Luxembourg au poste de gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée avec effet au 18 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour la Société

Référence de publication: 2010165572/18.

(100191350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Drossian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 150.801.

—  
*Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 décembre 2010:*

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE  
Signature

Référence de publication: 2010165855/13.

(100191174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Idealtec Syndic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 157.287.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-sept novembre,  
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Paul WETZ, employé privé, né à Ettelbruck le 27 mai 1962, demeurant à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert, et

2. Madame Véronique BAIJOT, employée privée, née à Namur, Belgique, le 15 octobre 1976, demeurant à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "IDEALTEC SYNDIC s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles.

Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ € 1.100,

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi Anti-blanchiment*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

M. Paul WETZ préqualifié: . . . . .	10 parts sociales
Mme Véronique BAIJOT préqualifiée: . . . . .	90 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 parts sociales

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Assemblée générale*

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.
- 2) La société sera gérée par deux gérants, savoir:

##### *Gérant technique:*

Monsieur Paul WETZ, employé privé, né à Ettelbruck le 27 mai 1962, demeurant à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

##### *Gérant administratif:*

Madame Véronique BAIJOT, employée privée, née à Namur, Belgique, le 15 octobre 1976, demeurant à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: P. WETZ, V. BAIJOT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4151. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010164719/115.

(100191244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

#### **LX Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 156.453.

#### *Résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 4 novembre 2010:*

Le conseil d'administration a décidé de nommer Management S.à r.l. en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010165863/14.

(100191207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Mars Propco 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.314.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165874/16.

(100190972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Top Net De Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-5531 Remich, 24, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 37.100.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuel (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010170788/11.

(100197233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Pettinaroli Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.370.

---

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PETTINAROLI FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 61370, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 65 du 2 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

suitant acte sous seing privé en date du 20 novembre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 703 du 7 mai 2002;

suitant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1<sup>er</sup> juin 2004, publié au Mémorial C numéro 839 du 16 août 2004;
- en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 758 du 2 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital à concurrence de 1.000.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 1.500.000,- EUR à 2.500.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.600 actions nouvelles de 625,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), par la création et l'émission de mille six cents (1.600) actions nouvelles de six cent vingt-cinq euros (625,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les mille six cents (1.600) actions nouvellement émises ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien FRATELLI PETTINAROLI S.p.A., ayant son siège social à I-28017 San Maurizio d'Opa-glio/NO, Via Pianelli 38 (Italie), et entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme PETTINAROLI FINANCE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions de six cent vingt-cinq euros (625,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille trois cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Alain THILL, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 2010.

Relation GRE/2010/3761. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165713/72.

(100191284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Transocean Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 14.845.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010170795/10.

(100197795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Lippert Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.156.

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

Mr Claude ZIMMER, law and economics graduate, residing professionally at à 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, here duly represented by Mrs Rachel UHL, jurist in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Sole shareholder, owner of all the 100 (one hundred) shares representing the share capital of LIPPERT INVESTMENTS SA, a Luxembourg public limited liability corporation ("société anonyme"), having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg R.C.S. at section B number B148156, incorporated on 4 September 2009 by deed published in Memorial C no 1942 of 06 October, 2009 (the «Company»), exercising then the powers devolved to its Extraordinary General Meeting of Shareholders.

Considering this plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder has been previously informed, this one request the notary to act what follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to swap the 100 (one hundred) shares currently dividing and representing the share capital for 3'100 (three thousand and one hundred) shares with no indication of nominal value and to amend the articles of association accordingly.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company in the amount of €1'875'000.- (one million eight hundred and seventy-five thousand euros), to raise it from €31'000.- (thirty-one thousand euros) to €1'906'000.- (one million nine hundred and six thousand euros), by the issuance of 187'500 (one hundred eighty-seven thousand and five hundred) shares with no indication of nominal value, benefiting of the same rights and advantages as the existing one, to be subscribed by Brannen International Ltd., a company incorporated on the 11<sup>th</sup> of June, 2008 under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under BVI Company number 1486440.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes Brannen International Ltd., here-above named sole subscriber;

which declares to subscribe all the 187'500 (one hundred eighty-seven thousand and five hundred) new shares and to pay them up by conversion into capital and cancellation of a part of a certain, liquid and fully enforceable claim in its favour and against the company, by the amount of €1'875'000.- (one million eight hundred and seventy-five thousand euros), remaining creditor for the surplus.

*Assessment of the contribution*

This contribution is assessed to €1'875'000.- (one million eight hundred and seventy-five thousand euros).

*Contribution valuation control*

This contribution has been audited by Montbrun Révuison S.à.r.l., réviseur d'entreprises in Luxembourg, pursuant to a report that concludes as follows:

«On basis of our diligences, no fact has come to our attention that causes us to believe that the claim against the company, amounting to €1'875'000.- which will be contributed as counterpart of the subscription of 187'500 new shares without indication of nominal value, is not certain, liquid and fully enforceable.

Montbrun Révision S. à r.l., represented by Mr Marc Thill, Registered Réviseur d'Entreprises. Luxembourg, 28 June 2010.»

This report will remain here attached.

#### *Documentation*

The existence of the claim and its ownership by Brannen International Ltd has been proved to the notary and the meeting on presentation of the agreement entered into between the contributor and the Company, evidencing the current indebtedness and its amount.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at €1'906'000.- (one million nine hundred and six thousand euros), divided into 190'600 (one hundred ninety thousand and six hundred) shares with no indication of nominal value.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand and six hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **Comparaît:**

Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et en sciences économiques, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Représenté aux fins des présentes par Madame Rachel UHL, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera ci-annexée.

Actionnaire unique, propriétaire de toutes les 100 (cent) actions représentant le capital social de LIPPERT INVESTMENTS SA, une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 148156, constituée le 4 septembre 2009 par acte publié au Mémorial C no 1942 du 6 octobre 2009 (la «Société»), et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à son assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'échanger les 100 (cent) actions qui divisent et représentent actuellement le capital social contre 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale et de modifier les statuts en conséquence.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de €1.875.000,- (un million huit cent soixante-quinze mille euros), pour le porter de €31.000,- (trente et un mille euros) à €1.906.000,- (un million neuf cent six mille euros), par l'émission de 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire par Brannen International Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques constituée le 11 juin 2008, ayant son siège social établi à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro de société BVI 1486440.

*Troisième résolution  
Souscription - Libération*

Intervient ensuite Brannen International Ltd., prédésignée, qui déclare souscrire toutes les 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion en capital en annulation concomitante d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de €1.875.000,- (un million huit cent soixante-quinze mille euros).

*Evaluation de l'apport*

Cet apport est évalué à €1.875.000,- (un million huit cent soixante-quinze mille euros).

*Contrôle de l'évaluation de l'apport*

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par Montbrun Révision S. à r.l. réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la créance sur la société d'un montant de EUR 1.875.000 qui sera apportée en contre partie de la souscription de 187.500 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, n'est pas certaine, liquide et exigible.

Montbrun Révision S. à r.l., représentée par Monsieur Marc Thill, Réviseur d'entreprises agréé. Luxembourg, le 28 juin 2010.»

Ce rapport restera ci-annexé.

*Documentation*

L'existence et la propriété dans le chef de Brannen International Ltd. de la créance apportée a été prouvée au notaire soussigné et à l'assemblée sur présentation de la convention intervenue entre l'apporteur et la société, établissant l'actualité de la créance et son montant.

*Quatrième résolution*

En conséquence des constatations et décisions qui précèdent, l'apport ayant été totalement réalisé, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à €1.906.000,- (un million neuf cent six mille euros) représenté par 190.600 (cent quatre-vingt-dix mille six cents) actions sans indication de valeur nominale.

*Coût*

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à deux mille six cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010 Relation: LAC/2010/29192 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

Référence de publication: 2010164775/134.

(100190707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Paladino s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance, Bottermaart.

R.C.S. Luxembourg B 114.971.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002280/10.

(100202931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.